

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Caroline Marti, Roger Deneys, Christian Frey, Romain de Sainte Marie, Lydia Schneider Hausser, Irène Buche, Isabelle Brunier, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, Jean-Louis Fazio

Date de dépôt : 18 novembre 2014

Proposition de résolution

Non à la hausse des taxes d'écolage à l'IHEID

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la hausse des taxes d'écolage à l'IHEID qui prendra effet dès la rentrée académique 2015 ;
- qu'une augmentation de 3 000 F à 5 000 F par année pour les résident-e-s suisses et de 5 000 F à 8 000 F par année pour les étudiantes et étudiants étrangers constitue une charge financière supplémentaire extrêmement lourde pour les étudiant-e-s de cet institut. Cette hausse des taxes fait de l'IHEID l'université la plus chère de Suisse ;
- que cette dernière augmentation de taxes s'inscrit dans un processus qui a vu les frais d'écolage de cet institut quintupler depuis une décennie ;
- que cette augmentation des taxes est de nature à limiter l'accès des formations dispensées par l'IHEID aux étudiant-e-s jouissant de solides moyens financiers ;
- que cette décision entravera la diversité socio-économique et géographique des étudiant-e-s ;
- que la démocratisation des études représente un pilier constitutif du système éducatif genevois ;
- que l'absence de représentant-e-s de l'Etat de Genève, des étudiant-e-s, du corps enseignant et du corps administratif au sein du conseil de fondation de l'institut ainsi que l'absence de consultation des acteurs précités rend cette décision opaque et démocratiquement discutable ;

- que l'Etat de Genève et la Confédération suisse, en tant que contributeurs financiers de cet institut, respectivement à hauteur de 15 et 18 millions par année doivent être entendus et écoutés par la direction de l'IHEID,

invite le Conseil d'Etat

en sa qualité de contributeur financier de l'IHEID, à engager une discussion avec le conseil de fondation et la direction de cette institut dans le but de revenir aux taxes en vigueur lors des années académiques 2013-2014 et antérieures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 4 septembre 2014, le directeur de l'Institut des hautes études internationale et du développement (IHEID) a annoncé une augmentation des taxes d'écolage pour les résident-e-s suisses de 3 000 F à 5 000 F par année et de 5 000 F à 8 000 F par année pour les étudiantes et étudiants étrangers.

Cette décision prise dans l'opacité la plus totale par le Conseil de fondation de l'institut universitaire genevois met gravement à mal l'accessibilité des études au sein de l'IHEID.

Cette décision est d'autant plus contestable qu'elle fut prise sans consultation des premiers concernés, les étudiant-e-s, pas plus que de l'Etat de Genève et de la Confédération suisse, tous deux contributeurs financiers d'importance puisque qu'ils versent, sous forme de subventions, respectivement 15 et 18 millions de francs par année à l'IHEID.

Cette décision constitue une entrave à la diversité socio-économique et géographique de cet institut. Ainsi, la direction de l'IHEID mène une stratégie consistant à attirer les étudiant-e-s en fonction de leurs capacités financières au mépris de la soi-disant diversité qu'elle entend promouvoir. L'IHEID poursuit son chemin, tracé en 2008 lors de la fusion de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et de l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI), vers une école élitiste formant en vase clos les enfants de l'élite mondiale. Elle contribue ainsi à perpétuer les privilèges sociaux, éducatifs, politiques et économiques de l'élite mondiale au détriment du reste de la population.

Augmenter le financement des bourses par l'augmentation des taxes tel que le propose l'IHEID n'est pas une réponse crédible au problème de l'accessibilité des études. Pour les étudiant-e-s qui n'entrent pas dans les critères d'attribution des bourses, la hausse des taxes peut réellement constituer un frein aux études. Or, de nombreuses et nombreux étudiant-e-s n'ont pas accès aux bourses de par le revenu trop élevé de leurs parents, mais ne bénéficient pas pour autant d'aide financière de ces derniers. Par ailleurs, selon des témoignages d'étudiant-e-s de l'IHEID publiés dans la presse genevoise, il est courant que la direction refuse de renouveler leurs bourses à des étudiant-e-s après une année d'étude alors que leurs situations financières n'ont pas évolué. Finalement, la direction de l'institut a annoncé que le montant supplémentaire alloué aux bourses d'études atteindrait in fine un

million de francs. Toutefois, il paraît évident que l'augmentation des taxes prévues dès la rentrée académique de 2015 engendrera des recettes supérieures à un million de francs. Les frais d'écolage de l'IHEID seront donc globalement plus élevés et, ce, malgré l'augmentation des bourses d'études.

Finalement, pour faire face à l'augmentation des taxes d'études, certain-e-s étudiant-e-s de l'IHEID seront contraint-e-s de contracter des prêts et donc d'accumuler des dettes, avant même de rentrer sur le marché du travail. Il s'agit d'une véritable machine à créer des inégalités entre les étudiant-e-s qui bénéficient d'une aide financière extérieure, notamment de leurs parents, et celles et ceux qui n'en bénéficient pas.

Pour qu'à Genève l'accessibilité des études reste garantie pour toutes et tous, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette résolution.